



Reglement droits de donation et enveloppe dispo

Par AN93

Bonjour

1 j'aimerais savoir quelles sont les incidences pour le bénéficiaire si un don d'argent dont un petit dépassement par rapport au montant autorisé, a été payé par le donateur à 20 % de ce dépassement, lors de sa succession.
Quand remet on les pendules à 0 ?

2 Que se passe-t-il lorsqu'on passe d'une enveloppe de 150.000 eur à 100.000 EUR + les dons d'argent de 31865 eur avec ces plafonds ?

merci
cdt